

Structure du programme et liste des cours

Pratique artistique réflexive

(Cheminement: 1)

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoires (12 crédits)

Les cours suivants (12 crédits) :

PHI1147 - Esthétique et art

Ce cours d'introduction générale à l'esthétique s'adresse en premier lieu aux étudiants en art, mais intéressera également les étudiants en philosophie et en littérature. Il est spécialement conçu pour introduire aux concepts fondamentaux et aux différentes problématiques de la réflexion esthétique à partir d'une approche pédagogique privilégiant le recours aux domaines des arts et aux oeuvres artistiques. Il propose d'analyser ce qui distingue le domaine de l'expérience esthétique de celui de la production artistique, tout en réfléchissant sur la place et le rôle de l'expérience esthétique dans les pratiques artistiques elles-mêmes. À titre d'exemple, voici quelques questions pouvant être traitées dans le cours. Quelles sont les facultés humaines en cause dans le jugement esthétique et dans la création artistique? Quel est le rôle de l'imagination en art et en esthétique par rapport à l'utilisation que nous en faisons en science ou dans la vie de tous les jours? Pourquoi le sentiment de beauté nous donne-t-il tantôt le désir de vouloir le communiquer aux autres tantôt l'envie irrésistible de créer une oeuvre d'art? Que voulons-nous dire lorsque nous affirmons d'une chose qu'elle est sublime, tragique, mélancolique, romantique, grotesque, kitsch, etc? Sur quels critères repose l'articulation de nos différents jugements de goût et à partir de quels types de condition, d'intuition ou de règle s'effectue la production des oeuvres de l'art?

PHI6013 - Lectures dirigées

Série de lectures sous la direction d'un professeur. Ces lectures portent sur des textes qui sont connexes au sujet de thèse du candidat, mais qui ne constituent pas le corpus sur lequel porte la thèse en priorité. Le programme de lectures dirigées comporte une série de rencontres entre l'étudiant et le professeur. L'étudiant doit réaliser au moins un travail écrit.

PHI6068 - Examen doctoral

Au plus tard à la fin du sixième trimestre suivant son inscription initiale au programme s'il chemine à temps complet, l'étudiant.e doit passer son examen doctoral. Cet examen a pour but de vérifier que l'étudiant.e possède des connaissances étendues et approfondies dans le domaine qui correspond à son profil de spécialisation et a développé des compétences de recherche et de rédaction scientifique appropriées pour l'étude d'une question spécifique dans son domaine, en plus d'être capable d'en rendre compte de manière argumentativement claire à l'oral.

Modalités :

À partir du moment où l'étudiant.e s'inscrit à l'examen doctoral, la direction de recherche forme le comité d'évaluation et élabore la question de recherche, qui sera remise à l'étudiant.e au plus tard au début de la session d'inscription. Le comité est constitué de trois professeur.e.s ou spécialistes détenant un doctorat, dont au minimum deux sont rattachés au département, œuvrant dans le domaine de recherche général de l'étudiant.e ou capables de l'évaluer. Le directeur de recherche de l'étudiant.e fait partie de ce jury. Dans le cas d'une co-direction, les deux directeurs comptent comme une seule personne.

- L'étudiant.e devra rédiger un état de la question sur la base d'une revue de la littérature sur le sujet (travail de 25 à 30 pages à double interligne + bibliographie).

- L'étudiant.e obtient un délai de 3 mois pour soumettre son travail. Dans le mois qui suit la remise du travail, l'étudiant.e fait une présentation d'une quinzaine de minutes devant les membres du jury de la question spécifique traitée, suivie d'une période de discussion. Au terme de cette activité, une note de Succès ou Échec est accordée à l'examen doctoral suivant la recommandation émise à la majorité par les membres du jury.

Les étudiants qui échouent à cette épreuve ne peuvent se présenter qu'une seule autre fois.

Préalable pour les étudiant.e.s du programme 1958 : avoir complété tous les crédits de cours du programme à l'exception du PHI6067 (Proséminaire) et du PHI6069 (Projet de thèse).

Préalable pour les étudiant.e.s du programme 1977 : avoir complété tous les crédits de cours du programme à l'exception du PHI6069 (Projet de thèse).

PHI6069 - Projet de thèse

Cette activité fait suite à l'Examen doctoral et aux Lectures dirigées dans une succession menant à la rédaction de la thèse. L'étudiant.e doit y être inscrit au plus tard à son huitième trimestre d'inscription lorsqu'il/elle chemine à temps complet. L'étudiant.e présente son projet de thèse au directeur ou à la directrice du comité du programme de son institution d'attache. Le directeur ou la directrice concerné-e, sur consultation de son comité, forme un jury de trois professeurs chargés d'en faire l'évaluation.

Modalités :

Le projet de thèse, qui consiste en un texte de 20 à 30 pages à double interligne, doit comprendre : 1. L'énoncé de la problématique et ses enjeux; 2. L'hypothèse de recherche et les objectifs; 3. L'état de la question dans la littérature spécialisée; 4. Le plan et la méthodologie retenus pour la thèse; 5. La bibliographie (ordre suggéré).

Le comité de cycles supérieurs forme un jury de trois professeur-e-s ou spécialistes titulaires d'un doctorat chargé-e-s d'en faire l'évaluation, dont au moins un évaluateur externe. Le directeur de l'étudiant.e fait partie du jury. Dans le cas d'une co-direction, les deux directeurs comptent comme une seule personne. Le jury devra s'assurer que le projet est réalisable dans le cadre d'une thèse de doctorat, que sa réalisation est susceptible de constituer une contribution significative au domaine de la philosophie, que l'approche adoptée par le/la candidat-e est appropriée et que le/la candidat-e a les qualifications requises pour mener à terme ce projet. Avant la fin du trimestre concerné, l'étudiant.e fait une présentation de son projet en une vingtaine de minutes devant le jury d'évaluation, suivie d'une période de discussion. Au terme de cette soutenance de projet, une notation succès-échec (S-E) est accordée suivant la recommandation émise par la majorité des membres du jury.

Un-e étudiant-e qui échoue à cette épreuve ne peut se présenter qu'une seule autre fois, à sa prochaine session d'inscription.

Cours optionnels (6 crédits)

Deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

ART6006 - Sens et expérience

Exploration des dimensions affective, réflexive et cognitive de l'expérience esthétique. Étude de la subjectivité et de l'objectivité en recherche, en création artistique et durant le processus de création.

Ce cours alliant la théorie et la pratique permet à l'étudiant de réfléchir et de théoriser sur sa pratique. L'étudiant aura à développer une réflexion rétrospective et prospective de son processus de création personnel. Cette réflexion sera présentée sous forme d'un texte écrit.

ART6011 - Art, éthique, intelligence artificielle et NFT

Ce cours vise à conscientiser l'étudiant au sujet des problèmes éthiques relatifs à l'usage que l'on fait de l'intelligence artificielle (IA) pour la production d'œuvres d'art. Le cours permettra aussi à l'étudiant de distinguer le plagiat et la piraterie de l'originalité et de la créativité et reconnaître la valeur du travail créatif lors des interactions avec l'IA.

Analyse de certains problèmes inhérents à l'éthique des arts. Réflexions sur les questions relatives à la paternité (qui est l'auteur) et aux valeurs (artistique, sociale et financière) accordées aux œuvres créées grâce aux technologies émergentes.

ART6012 - La question du genre, identité, féminisme, post-colonialisme

Ce cours vise à permettre à l'étudiant.e d'appréhender les phénomènes de diversités et d'équité à travers sa recherche création. En abordant divers courants de pensées issus du féminisme, l'étudiant.e sera amené.e à s'ouvrir à la question inhérente au genre, en croisant identité, sexe, classe et race. Étude des problématiques reliées aux différences sexuelles, culturelles et construites liées au genre dans la production actuelle en art. Approfondissement de la question du système patriarcal en lien avec le post colonialisme.

Ce cours en recherche création se donnera grâce à une approche transversale et pluridisciplinaire en art afin d'en bonifier le contenu.

ART6014 - Le politique en art actuel

En ciblant la question du politique, amener l'étudiant à réfléchir sa place en art actuel. Ce cours abordera la portée du politique et ses enjeux dans l'étendue des productions et pratiques artistiques contemporaines et actuelles. Cette question du politique s'incarne en art à travers l'identité, le ludique, le communautaire, le sociologique et le militantisme.

Analyse de certaines problématiques consubstantielles au politique et à sa place dans l'art afin de multiplier les pistes de réflexions.

PHI6047 - Philosophie de l'art

Approfondissement de certains problèmes philosophiques relatifs à l'activité artistique et à ses produits. Ces problèmes pourront concerner notamment les notions clés de l'esthétique (le beau, le sublime, etc.), le statut du langage et de la communication artistiques, la raison et la déraison en art, ou encore les relations entre l'esthétique et d'autres branches de la philosophie (la métaphysique, l'éthique, la théorie de la connaissance...).